



Communiqué de Presse

Églementation pesticides / Abeilles Le Ministre de l'Agriculture persiste à refuser de prendre en compte l'expertise apicole Devra-t-on SAISIR LA JUSTICE ?

Le Bulletin Officiel du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a publié ce 24 mars 2022 la « *liste des cultures qui ne sont pas considérées comme attractives pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs, telles que mentionnées à l'article 1er de l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques* ».

Or cette liste est fautive ! Comme l'ont précédemment fait savoir au ministre de l'Agriculture l'UNAF, le SNA et l'association Terre d'Abeilles. Par une lettre ouverte du 14 mars 2022^[1] - s'ajoutant à notre contribution à la consultation publique de décembre 2021, nos trois organisations ont montré l'inadéquation de cette liste où figurent des cultures bel et bien attractives pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs, en l'occurrence :

Les légumineuses, y compris donc le pois, la lentille et le soja ;

La vigne ;

Les céréales à paille, pour leur capacité à produire du miellat.

L'UNAF, le SNA, Terre d'Abeilles et la Confédération Paysanne dénoncent cette posture récurrente du déni de la part du Ministre de l'Agriculture face à l'expertise apicole et alertent sur ses graves conséquences pour l'apiculture et sur la faune pollinisatrice déjà tellement menacée.

Car dans cette publication au BO, non seulement le Ministre persiste dans son erreur en ne retirant pas ces cultures attractives sur lesquelles nous l'avons interpellé à plusieurs reprises, mais il en ajoute encore d'autres, dont la pomme de terre, culture pourtant attractive pour les bourdons qui peuvent en récolter le pollen^[2] ; et les « autres cultures céréalières », dont le sorgho, sur lesquels les apiculteurs restent vigilants quant à son attractivité^[3].

Cette volonté délibérée de Julien Denormandie de vider de sa substance l'arrêté Abeilles, censé pourtant améliorer le niveau de protection des insectes pollinisateurs (et leurs services écosystémiques) contre les effets délétères des pesticides, est intolérable.

L'UNAF, le SNA, Terre d'Abeilles et la Confédération Paysanne n'en resteront pas là. Face à l'enjeu et à l'urgence, pour tenter de sauver l'apiculture et ce qui reste de la faune pollinisatrice, ils défendront jusqu'au bout cette réglementation encadrant l'usage de pesticides en période d'attractivité des cultures.

Pour obtenir les interdictions successives des insecticides néonicotinoïdes Gaucho® de Bayer, Regent® de BASF, Cruiser® de Syngenta, les deux syndicats apicoles n'ont pas hésité par le passé à saisir la justice... qui leur a donné raison !

Aujourd'hui, la question se pose. Le ministre de l'Agriculture serait-il plus sensible à une nouvelle procédure judiciaire engagée par nos organisations pour rectifier rapidement cette liste « évolutive » des cultures non attractives ?

Signataires :

Frank ALÉTRU, Président du SYNDICAT NATIONAL D'APICULTURE
Denis PERREAU - Secrétaire national de la Confédération Paysanne
Christian PONS, Président de L'UNION NATIONALE DE L'APICULTURE FRANÇAISE
Béatrice ROBROLLE, Présidente de l'association TERRE D'ABEILLES

Contacts presse :

Frank Alétru, pour le SNA : 06 07 80 01 04, frank.aletru@snapiculture.fr

Yaël Serfaty, pour l'UNAF : 06 62 00 41 09, yael.serfaty@unaf-apiculture.info

Béatrice Robrolle, pour Terre d'Abeilles : 06 77 40 16 51, terredabeilles.org@gmail.com

Bruno Bondia, Apiculteur à la Confédération Paysanne : 07 69 18 88 87, bruno.bondia@mailo.com

[1] <https://www.unaf-apiculture.info/actualites/arrete-abeilles-l-unaf-le-sna-et-terre-d-abeilles-interpellent-le-ministere-de.html>

[2] EFSA, 2013. EFSA Guidance Document on the risk assessment of plant protection products on bees (*Apis mellifera*, *Bombus* spp. and solitary bees), EFSA Journal, 11(7):3295, consulté en ligne: <https://efsa.onlinelibrary.wiley.com/doi/pdf/10.2903/j.efsa.2013.3295> (cf. Table D1)

[3] Siede, R., Eickhoff, B., Freyer, C., Windpassinger, S., & Büchler, R. (2021). The bioenergy crop Sorghum bicolor is a relevant pollen source for honey bees (*Apis mellifera*). *GCB Bioenergy*, 13(7), 1149-1161.

